

# MAIRIE D'OSLON

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Le vingt juillet deux mille vingt, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

### PRESENTS :

Joël CORPET. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Mathieu BERNARD. Aline ROUSSEAU. Julien GAUDET. Claudine CORNU. Nathalie KHEMDOUDI. Pascal VAN DORSSELAER. Christine BOUILLOT. Valérie THEVENOT. Joëlle DE MATTEIS.

### ABSENTS

Denis RAUX avec pouvoir Christine BOUILLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Julien GAUDET

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15, à huit clos.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **- BILAN GARDERIE PERISCOLAIRE**

Il est remis à chacun le bilan de l'année 2019/2020 de la garderie. 78 enfants, pour 3300 présences (3910 en 2018/2019) sur 115 jours de fonctionnement au lieu de 141 jours (COVID) ont bénéficié de ce service municipal. Ce service montre un déficit exceptionnel de 2 644.06 €

#### **- DELIBERATION TARIF 2020/2021 GARDERIE PERISCOLAIRE**

Après discussion la réouverture de la garderie est votée, à l'unanimité, pour l'année 2020/2021 et les tarifs sont ainsi fixés sans changement :

- Garderie du matin : forfait 2.20 €
- Garderie du soir : jusqu'à 17 h 30 avec goûter 2.50 €, au-delà 2 €.

#### **- BILAN RESTAURANT SCOLAIRE**

Il est fait lecture du bilan d'activité de la cantine 2019/2020 service indispensable, déficitaire de 12 153.62 €, expliqué par la situation sanitaire. 4 477 repas servis (6 330 en 2018/2019), soit en moyenne 42 repas par jour.

## **- DELIBERATION TARIF 2020/2021 RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réouverture du restaurant scolaire rentrée 2020/2021 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- de fixer les tarifs soit à 5.25 € par repas & garde, à 2.60 € pour le troisième enfant, 3.00 € absence non justifiée, 2.25 € par garde sans repas (allergie alimentaire). 5.25 € menu Noël et pique-nique.

## **- DELIBERATION MODIFICATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Une modification est apportée sur le report de l'année n-1, suite au transfert du budget de la zone artisanale. Approuvé à l'unanimité.

## **- DELIBERATION VENTE CHENES COUPE N° 14 (présentation Joël CORPET)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix proposé par l'ONF pour la coupe n° 14 et pour les produits façonnés, d'effectuer une vente groupée avec d'autres propriétaires : essence concernée chêne, volume approximatif 17 m3.

## **- DELIBERATION CONVENTION CO-MAITRISE ETUDE « RAIE DU MOULIN »**

A l'unanimité le Maire est autorisé à signer la convention ayant pour objet le diagnostic de l'ouvrage d'art « pont déchiré » (inspection détaillée, avant-projet de réparation) et des berges (levé topographique, avant-projet réparation).

## **- INFORMATIONS DIVERSES :**

- Compte-rendu conseil école (présentation Aline ROUSSEAU) où ont été abordés le bilan financier de la coopérative, le nouveau règlement intérieur (obligation scolaire fixée à 3 ans), l'effectif et la répartition pour la rentrée scolaire (103 élèves). Projet école numérique en attente.

- Commerce ambulant : Il est rappelé que pour toute installation de commerce ambulant (sur domaine public ou privé) l'exploitant doit être muni d'une autorisation demandée en mairie avant toute installation. Le Conseil Municipal n'émet aucune opposition pour le circuit court, mais dans le respect de la sécurité sur la RD. Projet d'installation d'un équipement électrique place de la mairie à l'étude.

- Location salles : à l'unanimité le Conseil Municipal décide, dans le contexte actuel de crise sanitaire, de stopper les locations de la salle du restaurant scolaire et de la salle polyvalente « Serge BUGAUD », jusqu'à nouvel ordre et en fonction de l'évolution du COVID. En ce qui concerne la location du local des associations, suite à une nouvelle circulaire reçue le 7 juillet, une demande préfectorale est requise pour tout rassemblement de plus de 10 personnes.

- Octobre Rose présentation Valérie THEVENOT : la marche étant annulée, il est prévu le parcours d'une flamme sur l'ensemble des 51 communes du Grand Chalon (pour ceux qui le souhaite). Il est constitué un groupe d'élus pour développer ce projet sur notre commune.

- Lors de la rencontre de Monsieur Raphaël GAUVAIN, député de circonscription il a été évoqué notamment la vitesse sur la RD et les aménagements possibles pour la limiter.

- autorisation de limiter le délai de préavis à un mois au lieu de trois pour le départ d'un locataire.

- Projet de nom de l'aire des associations reporté à la prochaine séance.

Prochaine séance le LUNDI 31 AOUT à 20 h 15

Fin de la séance à 22 h 30.

